

ABONNEMENT.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Saumur.
En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
En an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

L'ECHO SAUMUROIS

Annances, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Fait divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 MARS

Chronique générale.

La question budgétaire, telle qu'elle est posée à cette heure, par suite du conflit survenu entre le Sénat et la Chambre, défrise principalement les polémiques de la presse.

Chose digne de remarque, la République française prend parti pour M. Jules Roche contre le gouvernement. Elle déplore le rétablissement du crédit pour les chanoines, rétablissement sollicité par le garde des sceaux et opéré à 5 voix de majorité, grâce à l'appoint des voix de la droite.

Examinant la juste et sage théorie en vertu de laquelle le service du budget des cultes constitue une dette sacrée de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise de France, le moniteur vis-à-vis de l'opportuniste écrit: « Est-il besoin de répéter encore que le budget des cultes n'est pas une dette et que la France contemporaine n'a aucune dette envers l'Eglise. »

C'est la théorie de la confiscation et de la banqueroute.

La majorité républicaine de la Chambre a accepté les chiffres votés par le Sénat pour les cours d'appel et les tribunaux de première instance.

Par contre, elle a maintenu les réductions qu'elle avait primitivement prononcées:

- 1° Contre la cour de cassation;
2° Contre le personnel de la justice française en Algérie;
3° Contre M. l'archevêque de Paris;
4° Contre les évêques de l'Algérie;
5° Contre les curés;
6° Contre les chanoines;
7° Contre le chapitre de Saint-Denis;
8° Contre les grands séminaires catholiques;

9° Contre les séminaires protestants et israélites;

10° Contre les presbytères et édifices protestants.

En somme, la majorité de la Chambre n'a daigné agréer les modifications introduites par le Sénat que sur deux points, et deux points des moins importants. Elle a inflexiblement repoussé toutes les améliorations proposées pour les cultes. Pour cette majorité de sectaires, la religion est toujours l'ennemie.

On dit que le Sénat n'insistera pas et n'osera maintenir ses premières décisions. Ce sera, sous couleur de conciliation, un aveu complet d'impuissance et même d'inutilité.

La Ligue s'occupe des affaires du Tonkin. Après s'être associée aux hommages rendus par le gouvernement à la conduite héroïque des défenseurs et des libérateurs de Tuyen-Quang, elle ajoute: « C'est fort bien. Mais il y aurait quelque chose de mieux encore que de féliciter nos brillants soldats. Ce serait de ne pas leur demander leur sang et leur héroïsme pour une idée dont M. le président du conseil lui-même serait absolument hors d'état de nous expliquer l'avenir. Il faut le dire bien haut: la conscience publique est lasse, profondément lasse de la sanglante équipée du Tonkin. En voilà assez, répète-t-on de toutes parts. »

Sans doute en voilà assez, en voilà même beaucoup trop, mais comment se tirer du sanglant guépier dans lequel la République a jeté la France? C'est là un point sur lequel la Ligue omet, et pour cause, d'émettre une opinion.

Nous lisons dans les Nouvelles:

« Le représentant d'une grande maison américaine de Bordeaux vient d'être appelé par dépêche télégraphique au ministère de la guerre. On lui a demandé s'il pouvait fournir sous 15 jours une quantité énorme de viande salée. Il a répondu affirmative-

ment. On lui a alors demandé du temps pour payer. Il a allégué que la maison ne livrait que contre règlement sous les trois jours et qu'elle agissait ainsi avec le gouvernement anglais pour le ravitaillement de l'expédition du Soudan. On lui a avoué que l'on ne pouvait conclure: les vivres réservés pour la mobilisation sont consommés et il n'y a pas de crédits ouverts au budget pour les remplacer.

Si ces faits étaient contestés, nous pourrions citer les noms et les chiffres. »

On sait que M. Raynal, dans son discours d'inauguration d'un chemin de fer, qui d'ailleurs a failli sauter, a déclaré que les élections auraient lieu dans deux mois. On prétend aujourd'hui que la nouvelle donnée par M. Raynal n'est pas plus solide que son chemin de fer.

Toutefois, comme il est peu probable que M. Raynal, l'un des muets du sérail ferrychon, ait parlé sans la permission de son pacha, il faut déduire et de ses paroles et des démentis que leur donnent aujourd'hui certains officieux, que le plan du gouvernement est de laisser le plus longtemps possible le corps électoral dans le doute sur la date des élections. Cette manœuvre est déloyale. Mais on ne peut raisonnablement attendre autre chose du ministère Ferry et la conclusion est qu'il faut se tenir prêt à tout événement.

M. Gaineau, député de Dreux, a été frappé mardi d'une attaque d'apoplexie en sortant d'une matinée que donnait M. Yvon, rue de la Pompe, à Passy.

L'état du malade ne laisse pas que d'être inquiétant.

M. Brisson a annoncé à la Chambre qu'il avait reçu une demande en autorisation de poursuites.

Cette demande émane d'un sieur V... Elle vise M. Mauger, député du Calvados,

en raison d'une brochure où le sieur V... est désigné.

Ce dernier assigne M. Mauger en police correctionnelle pour diffamation, et lui demande 50,000 fr. de dommages-intérêts.

En attendant d'exporter au Tonkin des marchandises françaises, nous nous préparons, paraît-il, à y exporter des fonctionnaires.

On affirme que les ministres de la justice et de la marine élaborent en ce moment un projet d'organisation du service judiciaire au Tonkin.

Le siège de la cour d'appel sera à Hanoi, où il y aura également un tribunal de première instance.

Hai-Phong aussi aura son tribunal.

On sait que M. Martin-Feuillée est la justice même. L'an dernier, il faisait mettre d'office à la retraite un conseiller de la cour d'appel de ****, sous le prétexte que sa santé ne lui permettait pas d'assister ponctuellement aux audiences. Il est vrai que ce magistrat était dénoncé comme refusant de rendre aux opportunistes des services et qu'il avait des relations privées avec certaines personnalités réactionnaires.

Or, à la même cour, se trouve aujourd'hui un président de chambre qui, depuis plus de quinze mois, n'a pas siégé une seule fois. On lui renouvelle tous les trois mois son congé, et l'on se garde bien de le mettre à la retraite.

L'IDÉE DE DIEU ET LES FR. MAÇ.

Nous avons entretenu nos lecteurs du dissident qui a brouillé les maçons anglais avec les maçons français, et de la tentative infructueuse faite récemment par ces derniers pour faire cesser le malentendu qui existe entre les membres de la secte internationale des deux pays, la grande Loge anglaise persistant dans son refus d'entretenir des relations avec des frères séparés sur la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE XII LE JUGEMENT (suite).

M. Affichard produisit du premier coup un effet favorable: on vit que Rouget serait vaillamment défendu, et les jurés se penchèrent attentivement sur leurs bancs.

Malheureusement il ne nous est rien resté de la plaidoirie de M. Affichard, si ce n'est un pâle compte-rendu des journaux et quelques mots de la péroraison, saisis au vol par un auditeur attentif. Mais le souvenir de cette défense est resté vivant chez tous ceux qui l'ont entendue. Plus d'une fois le jeune avocat fut interrompu par des applaudissements discrets; plus d'une fois il arracha des larmes à tout l'auditoire. M. Affichard obtint le plus grand succès en faisant passer sous les yeux de MM. les jurés le tableau de la vie étrange et sauvage de Rouget. Pensant bien qu'il n'obtiendrait pas l'acquiescement, il s'attacha à émouvoir le jury et

à obtenir des circonstances atténuantes pour sauver la tête de son infortuné client.

Voici d'ailleurs le compte-rendu publié les 14 et 17 février 1887 par les journaux d'Angers:

« Deux ordres d'idées ont été la base de l'argumentation à laquelle M. Affichard s'est livré: les faits et leur examen d'une part, de l'autre, la vie de Rouget et particulièrement son existence vagabonde au milieu des bois; c'est là surtout que le défenseur a fait porter ses efforts, n'ignorant pas que si quelque chose pouvait atténuer la rigueur du verdict, c'était précisément cette existence étrange, inouïe: celle d'un seul homme contre la société armée, cette vie de deux années qui, pour Rouget, par ses incontestables souffrances, avait été, selon le défenseur, un commencement terrible d'expiation.

« Pour choisir entre tous les récits dont l'accusé avait fait son défenseur le confident, nous raconterons cette scène émouvante:

« Rouget vient un soir frapper au seuil de sa demeure, avide de revoir sa famille; sa femme, reconnaissant son pas, ouvre la porte, ses enfants sont dans les larmes, elle-même se tient silencieuse, et puis le menant sans mot dire dans la cour, élevant une résine enflammée à la hauteur d'une feuille de papier, collée récemment à la muraille, cette malheureuse lut alors ces paroles:

La Cour condamne Rouget à la peine de mort. Puis il se fit un profond silence. Les enfants de Rouget se pressaient autour de lui, et ce dernier, pour se soustraire à cette scène poignante, s'élança tout à coup au milieu des bois en s'écriant: « Eh bien, alors, puisque je suis perdu, Rouget courra ce qu'il pourra courir!... » Que cette scène ait ou n'ait pas eu lieu, elle n'en est pas moins émouvante, puisqu'elle parle à la fois au cœur et à l'imagination. »

Après avoir discuté certains faits, M. Affichard s'adresse, en terminant, au cœur des jurés:

« Messieurs, s'écria-t-il, le temps est, dit-on, un grand maître! C'est aussi un grand réparateur! C'est un grand maître, car il s'assimile toutes les choses, il nous absorbe, nous dévore, et chaque heure emporte un peu de notre vie... C'est un grand réparateur, car, au temps il appartient de faire renaître l'espérance, là où régnait le désespoir, et parfois il fait rayonner les grâces du sourire sous des larmes qui se croient éternelles!... Le temps, c'est aussi un grand médecin, le meilleur de tous; il donne à l'homme, de la part de Dieu, des délais pour rentrer en lui-même et, s'il est criminel, pour se repentir... Eh bien! que les deux années d'expiation de Rouget saillent sa tête; que ses souffrances éveillent en vous la compassion et la miséricorde, laissez-lui la vie!

Que son sang, je vous en conjure, ne retombe pas sur moi! »

Un véritable tumulte s'éleva dans la salle au moment où M. Affichard cessa de parler. Rouget pleurait, la tête dans ses mains. La foule manifestait bruyamment son admiration pour le défenseur et sa sympathie pour l'accusé; la Milcent et Julien se cachaient plus que jamais dans leur coin; l'Anglais s'était dressé sur ses longues jambes et applaudissait de la tête et des mains sans songer à dissimuler les deux larmes qui coulaient sur ses joues; les braconniers pleuraient tous, sauf le père Carrou, qui contenait mieux son émotion.

Le procureur général se rendit compte de l'influence exercée par M. Affichard sur les jurés et sur la foule, et de la nécessité d'une réplique. Il répliqua donc avec une énergie extrême, et réclama éloquentement la peine capitale.

M. Affichard se leva à son tour et protesta vivement. La trahison de la Milcent, défendue par M. le procureur général, lui fournit un nouvel argument d'atténuation.

On entendit crier dans la salle:

— A bas les traîtres! C'était encore ce pauvre Potard qui perdait la tête et se croyait encore à Durtal.

Enfin, M. le président, après avoir calmé cette effervescence, résuma les débats, et le jury entra

Inscrire sur la liste des fondateurs de sa Compagnie en perspective qu'il intitule déjà « Voies étroites de l'Ouest. »

UN DE VOS LECTEURS.

Une nouvelle crue se manifeste dans le Cher. Elle paraît devoir atteindre ou même dépasser 2^m à Saint-Aignan dans la matinée du 13 mars.
On pense que la crue atteindra à Tours 4 mètres demain 14 mars, dans la matinée.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs un 3^e concert dans les salons de la Mairie mercredi prochain, 8 mars, à 8 heures du soir.

Programme.

1. *Le Jour et la Nuit*, fantaisie : Musique municipale.
2. *On est bien forcé d'être honnête*, chansonnette chantée par M. Marliac.
3. *Quatuor de Haydn*, andante, menuetto et scherzando.
4. *Monsieur Tranquille*, par M. Marliac.
5. *Les Noces de Jeannette*, grande fantaisie : Musique municipale.
6. *Stradella*, solo de violoncelle.
7. Mélodie pour violon, violoncelle et piano.
8. Polka pour deux pistons : Musique municipale.
9. *Le parapluie pleure*, par M. Marliac.

Le Chef de musique, V. MEYER.

Nous publierons demain, en Chronique musicale, le compte rendu, annoncé dans notre numéro de lundi, du concert donné au théâtre par l'*Harmonie Saumuroise*.

TIRAGE DE LA LOTERIE DES ARTISTES MUSICIENS.

Le numéro 376,579 gagne 50,000 fr.
Le numéro 493,540 gagne 25,000 fr.
Les numéros 260,015 et 90,759 gagnent chacun 40,000 fr.; les numéros 668,341 et 784,314, chacun 5,000 fr.

Mercredi dernier, vers 8 heures du matin, on a aperçu le cadavre d'un individu au milieu du principal cours de la Loire passant sous le pont suspendu de Gennes.

« DEUX GRANDS BEAUX » OU « DEUX BEAUX GRANDS ? »

Nous avons aujourd'hui, dit l'*Anjou*, le past de M. Benoist à Bourgueil. Le député de Baugé a trouvé le moyen, dans son petit discours, de donner un coup de patte à ses collègues du Conseil général de Maine-et-Loire : « Votre succès, a-t-il dit, convaincra même les plus obstinés, jusqu'à ce jour, dans leur opposition : nous espérons que le Conseil général de Maine-et-Loire suivra enfin l'exemple que vous lui avez donné et constituera dans notre département un réseau semblable au vôtre. »

Pois, en terminant, il a bu à l'union de « ces deux grands beaux départements de l'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire (sic). »
Un autre journal met : « de ces deux beaux grands. »

Nous proposons une troisième formule pour arranger tout le monde, et nous dirons :

« Ces grands beaux deux départements de l'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire. »
Comme cela, ça pourra aller.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« M. Benoist, député de Baugé, figurait, dimanche dernier, à l'inauguration de la ligne de Port-Boulet à Châteaurenault. C'était l'occasion pour lui de savoir de M. le ministre Raynal à quelle date se fera l'inauguration du chemin de fer de La Flèche à Angers.

» Le *Patriote*, qui avait promis l'inauguration pour le 15 février dernier, voudra, sans doute, communiquer au public la réponse de M. Raynal à M. Benoist. Ayant, une fois, dupé le public, c'est bien le moins qu'il lui dise la vérité aujourd'hui pour calmer l'irritation légitime et croissante des populations que l'on abuse. »

L'*Osservatore cattolico* de Milan annonce que M^r Freppel est arrivé lundi matin dans cette ville. Un grand nombre de catholiques, et parmi eux plusieurs membres de l'aristocratie milanaise, avec des équipages de gala, attendaient à la gare l'illustre voyageur, qui s'est rendu d'abord à la cathédrale où il a célébré la messe. M^r Freppel a reçu ensuite plusieurs prêtres et laïques milansais à la sacristie, et s'est rendu au palais du duc Thomas Scotti, dont Sa Grandeur avait accepté la gracieuse hospitalité.

Après quelques instants de repos, l'évêque d'Angers est allé rendre visite à l'archevêque de Milan, puis il a visité le Grand-Séminaire, où il a été l'objet d'une véritable ovation, la bibliothèque Ambrosienne, les bureaux de l'*Osservatore cattolico*, dont il a félicité et encouragé les vaillants rédacteurs « en bon italien, qu'il parle couramment et élégamment ».

Le journal milanaise ajoute que le soir M^r Freppel a dû se rendre à une grande réunion catholique convoquée en son honneur. C'est le lendemain seulement que Sa Grandeur devait quitter cette hospitalière cité. (Anjou.)

M^r Freppel est rentré à Paris ; il a assisté hier à la Chambre et a défendu le crédit de 45,000 fr. que les républicains ont supprimé à l'évêque de la Guadeloupe.

LAVAL.

Tout le monde se souvient de l'affront fait jadis au groupe de la *Danse*, qui figure aujourd'hui devant la façade de l'Opéra. Une main inconnue avait brisé une bouteille d'encre sur l'œuvre merveilleuse de Carpeaux.

Un fait de même nature vient de se produire à Laval.

L'année dernière, le ministre des beaux-arts avait offert à cette ville une jolie statue en marbre blanc, de grandeur naturelle. C'était une *Psyché*, de M. Lavigne, qui avait été fort remarquée au précédent Salon. On avait installé cette œuvre d'art sur une des promenades.

Il y a quelques jours on trouva, le matin, la statue renversée de son socle et complètement mutilée.

La Cour d'assises de la Charente vient de condamner à mort un sieur Pierre-Louis Forgeaud, coupable d'assassinat sur son oncle et sa tante, les époux Forgeaud, demeurant à Angoulême. Le vol avait été le mobile de ce double crime.

Forgeaud (Pierre-Louis), qui n'a que vingt-quatre ans, est né à Nantes. D'une taille au-dessous de la moyenne, d'une physionomie assez insignifiante, Forgeaud avait été pendant un certain temps employé à l'Hôtel-Dieu de Nantes, mais il en avait été renvoyé en raison de sa brutalité.

C'est plus tard, après un court séjour, comme maître d'hôtel, à bord d'un paquebot faisant le service de France en Algérie, qu'il était venu se fixer à Angoulême auprès des parents dont il devait reconnaître les bontés par le plus odieux forfait.

(Espérance du Peuple.)

Avis mortuaire.

Les amis et connaissances de la famille Mollay qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation au convoi funèbre de M. MOLLAY père, sont priés de considérer cet avis comme une invitation.

La cérémonie religieuse aura lieu demain samedi 14 mars, à 9 h. 1/2, à l'église de la Visitation.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Abattoir.

La plus agréable, la plus digestive, la meilleure des liqueurs jaunes, celle qui se rapproche le plus de la grande Chartreuse par sa finesse et la supériorité des produits qui entrent dans sa fabrication, c'est la liqueur de l'ancienne Maison Gallifet de Lyon, qui est vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, le litre 4 fr. 50, le 1/2 litre 2 fr. 50.

Saint-Petersbourg (Russie), 3 mai 1880.

Je me sens l'obligation et le devoir de vous adresser mes remerciements pour le bien-être que j'éprouve, les forces m'ont été rendues, grâce au FER BRAVAIS que j'ai pris pendant plus de deux ans.

— Comte DUBERTRE.
Dans toutes les pharmacies. Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,

1, Rue Beaurepaire, SAUMUR
TOUS LES JOURS, DE 9 A 6 HEURES.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 16 mars 1885,

FUALDÈS

Ou le Crime de Rodez
Drame en 7 actes et 8 tableaux, par MM. Dupeuty et Grangé.

Distribution :

Bastide	MM. Jazon.
Le comte de Saint-Andéol	Descosse.
Pierre Bancal	Moullion.
Jausion	Recurt.
Fualdès	Allain.
Rémy	Lamy.
André	Leprin.
Sauveterre	Allemand.
Simplice	Hennesse.
La Bancal	M ^{me} Moullion.
M ^{me} Manson	Robin-Génin.
Madeleine	Savigny.
Anne-Benoit	Gaëlane Naria.
Mariette	Marcelle.
Manon	Descosse.
Un greffier	MM. Asmire.
Un tambour	Louis.
Un domestique	Joseph.
Gendarmes, bourgeois, paysans.	

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 14 mars.

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de Jules Massenet.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GEORROY.

Sommaire du n^o 219 (samedi 7 mars 1885)

Courrier des enfants : Marcheurs et Coureurs, par A. Brébion. — Les récits de la grand-mère, par Hoffman. — Les illustrations françaises : les bateaux à vapeur ; Claude Jouffroy, par A. Eloy. — L'Arbre, par Mélanie Bourotte. — Mendelsobn, par Célanie Carissan. — Anecdote, par M. Nicolle. — Heures de loisir, par Pr. Étienne. — Couverture. — Annonces.

ABONNEMENT : pour la France, un an 10 fr.; six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

M^{me} V^e SILVESTRO (DE PARIS)

qui arrive d'une tournée dans la Vienne et l'Anjou, où elle a obtenu de réels succès, de passage à Saumur pour 7 à 8 jours, donne des consultations de **Cartomanie** et lit dans la **Main**.
35, Rue du Portail-Louis, au deuxième.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FÉE DU TRAVAIL

IV. — ACTE DE FOLIE.
(Suite)

Il était onze heures du soir. L'atmosphère sembla chargée d'électricité. Pendant la journée, la chaleur avait été étouffante, et la soirée n'apportait qu'une brise rafraîchissante. Dans un ciel noir, les étoiles paraissaient voilées de brumes ; les feuilles se balançaient sous le vent précurseur de l'orage.
Onze heures ! et Faujas n'était pas encore entré, lui, l'homme si exact, si rangé ! Il n'était pas venu comme d'habitude dire bonsoir.
Louise, couchée dans son petit lit, reposait, et Rosette écoutait avec inquiétude si Victor n'arriverait pas.
Personne !
Qui pourrait rendre ce qui se passait dans l'âme de la jeune fille ? On allait à ses pensées ? On frappa à la porte.

— Ah ! fit Rosette en mettant la main sur son cœur.

Elle alla ouvrir.

— M^{me} Blanchard ? demanda un commissionnaire.

— C'est moi, monsieur.

— Une lettre pour vous. La course est payée.

L'homme se retira, pendant que Rosette ouvrait précipitamment la lettre et s'approchait de la lampe pour mieux voir.

— C'est de Victor, murmura-t-elle, agitée par un tremblement nerveux.

Puisant dans sa volonté de la force et du courage, la jeune fille lut :

• Rosine,

Malgré tous mes efforts, malgré mes promesses, je ne puis vaincre mes scrupules. Ah ! mon amie, excusez-moi, comprenez-moi, vous, sans laquelle désormais je ne pourrais vivre ! Vous épouser est le plus grand bonheur qui puisse m'arriver, mon désir le plus vif, mon rêve le plus caressé. Cependant, je ne veux pas être ridicule, et je sens que cela arriverait si nous gardions Louise ! Ah ! j'ai bien réfléchi à tout ce que cette position aurait d'inacceptable pour le monde. Ce n'est pas de votre vertu dont je doute, ô ma Fée du travail ! mais acceptera-t-on que vous, pauvre, vous soyez chargée d'élever cette enfant ? Non, on soupçonnera un

intérêt plus naturel, à votre admirable conduite, et, ce soupçon, moi, votre mari, je ne pourrais le supporter, il me rendrait fou ! J'ai lutté, je suis vaincu ! Rosette, prenez-moi en pitié, songez à notre bonheur mutuel ; séparez-vous de Louise, ou vous ne me reverrez plus. Je suis décidé à partir pour Lorient, si vous n'accomplissez pas ce sacrifice qui assurera notre félicité. Aimez-vous donc Louise plus que moi ? Je ne puis le croire, car, après tout, elle n'est toujours pour vous qu'une étrangère. J'attends votre décision pour prendre la mienne.

» Plaignez-moi, et, je le répète, comprenez-moi.

» VICTOR FAUJAS. »

Après avoir relu plusieurs fois ce billet si froid, si laconique, Rosette eut comme un accès de folie.

— Oh ! c'est horrible, s'écria-t-elle avec une sorte de délire, Victor partir, me quitter, lui ! que j'aime, qui est tout pour moi, pauvre orpheline, abandonnée ! Si cet bonhomme, au cœur généreux et sincère, m'écrit ainsi, c'est qu'il est malheureux. Dois-je briser sa destinée et la mienne ? Pour qui ? Pour une étrangère, comme il le dit.

Les idées de la jeune fille devenaient confuses.

Elle mit la main sur sa tête, car il lui sembla que son cerveau allait éclater ; des flammes passè-

rent devant ses yeux, un instant son cœur cessa de battre. Tout à coup, poussant un cri profond qui déchira sa poitrine, Rosette se précipita vers le lit de Louise, prit l'enfant endormie, l'enveloppa d'un châle, et partit en l'emportant dans ses bras, égarée, inconsciente de ce qu'elle allait faire.

La rue étoit déserte. Minuit venait de sonner à Notre-Dame de Clignancourt. Le vent soufflait par rafales. La nuit devenait de plus en plus noire ; Rosette ne marchait pas, elle courait, sans direction arrêtée. La sueur inondait son visage, ses cheveux dénoués tombaient épars sur ses épaules. Parfois elle trébuchait, mais Louise ne s'éveillait pas. Heureux sommeil !

L'ouvrière allait toujours sans savoir où. Il se faisait un chaos dans ses idées, qui n'étaient pas très-nettes en ce moment.

— Si je savais où est la maison des Enfants assistés, pensait-elle, j'y porterais Louise et je dirais que je l'ai trouvée dans la rue. J'ignore aussi où est la Maternité ! Et puis, l'y recevrait-on ? Que faire ? Je ne peux cependant pas sacrifier le bonheur de toute ma vie pour cette petite créature !

Rosette marchait toujours en pensant à ces choses. Elle arriva sur la route d'Épinay, lorsque l'enfant commença à pleurer. La malheureuse femme chaota en la berçant, comme lorsqu'elle était toute petite ; Louise se rendormit.

(A suivre.)

PAUL DE LASCAUX.

